



Au cours de l'année 2021, plus de 140 000 actifs ont emménagé en France métropolitaine en provenance d'un pays étranger. Parmi eux, 10 000 se sont installés en zone frontalière depuis le pays directement voisin, dont plus de 9 000 aux frontières belge, luxembourgeoise, allemande ou suisse.

Beaucoup de ces nouveaux arrivants habitaient à moins de 20 km de la frontière. Le plus souvent, ils emménagent à proximité de la frontière et travaillent dans leur pays de provenance, particulièrement au voisinage de la Suisse et du Luxembourg.

Les nouveaux arrivants travailleurs frontaliers aux frontières belge, suisse et allemande sont moins souvent ouvriers et plus souvent cadres que les frontaliers déjà installés. La moitié des nouveaux arrivants déclarent une autre nationalité que celle de leur pays de provenance.

Le nombre d'arrivées en un an depuis l'autre côté de la frontière est en hausse par rapport à 2015, particulièrement depuis le Luxembourg. Cette hausse est portée par les actifs continuant à travailler dans leur pays de provenance.

Entre début 2021 et début 2022, plus de 140 000 **actifs** ont emménagé en France métropolitaine en provenance de l'étranger ► **figure 1**. Parmi eux, 63 % sont **immigrés** et 37 % sont Français et vivaient à l'étranger. La plus grande part s'installe dans la région Île-de-France et dans les métropoles qui concentrent les emplois comme Toulouse et Lyon. La **zone frontalière** de la France métropolitaine attire 18 % des nouveaux arrivants actifs depuis l'étranger alors qu'elle ne représente que 14 % de l'ensemble des actifs, du fait d'autres vecteurs d'attractivité, en lien soit avec des aménités résidentielles, soit avec une relative proximité aux bassins d'emploi frontaliers.

En moyenne, un nouvel arrivant actif dans une **zone d'emploi** sur dix vient de l'étranger. Aux frontières du nord et de l'est de la France, la proportion de nouveaux arrivants actifs en provenance de l'étranger est bien plus élevée : dans les zones d'emploi de Saint-Louis et du Genevois français à la frontière suisse, ainsi que celle de Thionville à la frontière luxembourgeoise, un nouvel arrivant sur trois vient de l'étranger ► **figure 2**. Des logiques spécifiques de mobilité se développent ainsi à la faveur de la proximité des territoires de départ et d'arrivée.

En zone frontalière, 51 % de ces nouveaux arrivants actifs en provenance de l'étranger viennent d'un pays voisin. Ils habitaient le plus souvent en Suisse (33 %), en Belgique (19 %), en Allemagne

► 1. Nouveaux arrivants actifs depuis l'étranger par pays de provenance et lieu de résidence en 2021

141 600 nouveaux arrivants actifs depuis l'étranger en France métropolitaine
100,0 %

25 800 depuis un pays étranger en zone frontalière
18,2 %

9 100 depuis un pays directement voisin en zone frontalière du nord et de l'est¹
6,4 %

¹ Frontières de l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. 70 % de ces nouveaux arrivants travaillent dans leur pays de provenance.

Lecture : En 2021, 25 800 nouveaux arrivants actifs depuis l'étranger se sont installés en zone frontalière, ce qui représente 18,2 % des nouveaux arrivants actifs depuis l'étranger en France métropolitaine.

Champ : Nouveaux arrivants actifs en France métropolitaine, depuis l'étranger.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation principale.

(17 %) ou au Luxembourg (11 %). Les flux aux frontières italienne et espagnole d'une part, d'Andorre et de Monaco d'autre part, ne sont pas traités en détail dans l'étude : les premiers sont faibles, signes d'une mobilité résidentielle moins forte, les seconds sont marginaux, en lien avec le poids démographique des pays concernés ► **encadré**.

En 2021, 10 000 actifs se sont installés en zone frontalière depuis le pays

directement voisin. Pour étudier la mobilité résidentielle transfrontalière, l'étude se concentrera sur les 9 100 parmi ces derniers ayant emménagé aux frontières belge, luxembourgeoise, allemande ou suisse. 43 % sont arrivés en zone frontalière suisse, contre 21 % à la frontière belge et 21 % à la frontière allemande. Un peu moins viennent du Luxembourg (15 %), mais cette proportion est élevée au regard d'une frontière bien plus courte que les autres.

Dans le nord et l'est de la France, les nouveaux arrivants actifs habitent souvent près de la frontière

La distance à la frontière (à vol d'oiseau) du lieu de provenance des nouveaux arrivants actifs varie selon les pays. Elle s'explique en partie par la taille des pays et l'existence de grandes villes proches de la France ► **figure 3**.

En zones frontalières du nord et de l'est, la plupart de ces actifs habitaient à moins de 20 km de la frontière. C'est particulièrement le cas à proximité du Luxembourg (95 % des nouveaux arrivants viennent de moins de 20 km) ► **figure 4**. 42 % des nouveaux arrivants viennent de Luxembourg-ville ou d'Esch-sur-Alzette, villes proches de la frontière.

Depuis la Suisse, les nouveaux arrivants viennent généralement des abords de la frontière : 76 % d'entre eux habitaient à moins de 20 km. Ils viennent notamment de Genève (près du tiers des nouveaux arrivants) ou d'autres grandes villes comme Bâle ou Lausanne.

Côté belge, 59 % des nouveaux arrivants habitaient à moins de 20 km sur une zone qui s'étend de Mouscron à Charleroi et près de neuf sur dix viennent d'une région francophone. Un nouvel arrivant sur six vient de Mouscron ou Tournai, à proximité de Lille. Les nouveaux arrivants provenant de plus loin viennent en particulier de grandes villes comme Bruxelles, Liège ou Anvers.

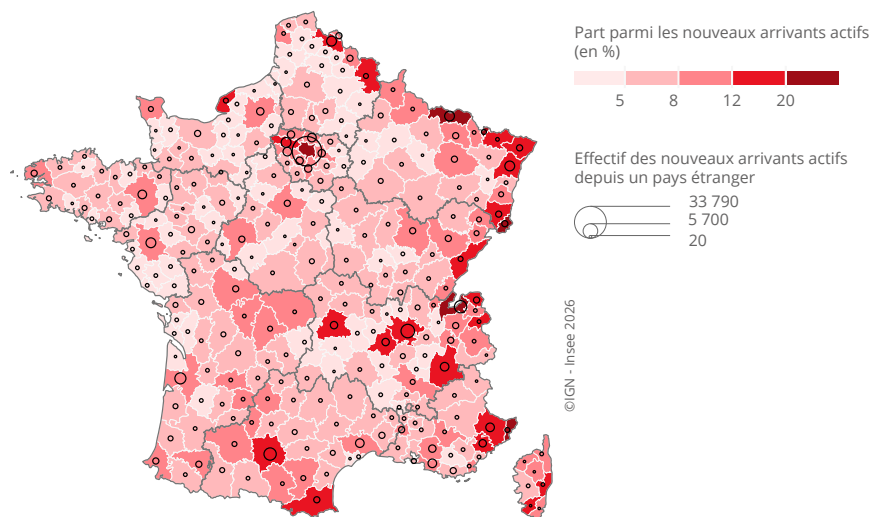
Depuis l'Allemagne, 45 % des nouveaux arrivants habitaient à moins de 20 km de la frontière, dans des villes comme Sarrebruck, Karlsruhe, Kehl ou Fribourg. Un tiers résidait à plus de 100 km de la frontière, notamment à Berlin.

La plupart des nouveaux arrivants actifs venant du Luxembourg et de la Suisse deviennent travailleurs frontaliers

En moyenne sur l'ensemble des zones frontalières du nord et de l'est, une large proportion (7 sur 10) de nouveaux actifs venus d'un pays voisin travaillent de l'autre côté de la frontière : ils deviennent de fait **travailleurs frontaliers**. Sur un an, le flux de ces nouveaux arrivants actifs compte pour près de 2 % de l'ensemble des travailleurs frontaliers déjà présents, et contribue à la hausse du phénomène.

La part du travail frontalier parmi les nouveaux arrivants actifs dépend des frontières. À proximité de la Suisse et du Luxembourg, près de neuf nouveaux arrivants actifs depuis l'autre côté de la frontière sur dix sont des travailleurs frontaliers ► **figure 5**. Ce sont souvent

► 2. Nouveaux arrivants depuis l'étranger et part parmi les nouveaux arrivants actifs, par zone d'emploi, en 2021

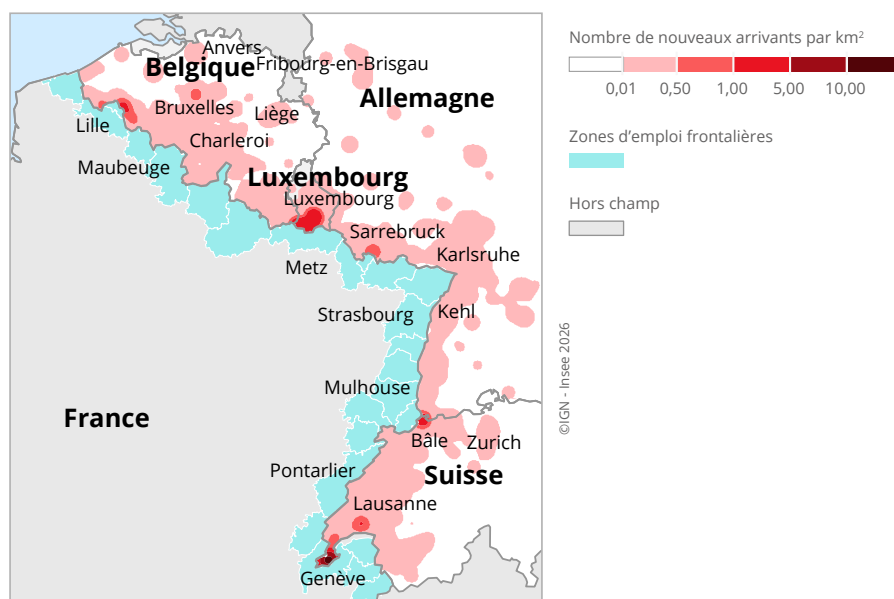


Lecture : En 2021, 2 480 nouveaux arrivants actifs se sont installés dans la zone d'emploi de Thionville en provenance de l'étranger. Ils représentent 33 % de l'ensemble des nouveaux arrivants actifs dans cette zone.

Champ : Nouveaux arrivants actifs en France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation principale.

► 3. Lieu de provenance des nouveaux arrivants actifs depuis les pays voisins au nord et à l'est en zone frontalière, en 2021



Note : Pour la représentation cartographique du nombre de nouveaux arrivants actifs en 2021, un lissage est réalisé sur un maillage régulier de 1 km² avec un rayon de lissage de 15 km.

Lecture : En 2021, on observe une forte densité de nouveaux arrivants en provenance de Genève, du Luxembourg et de l'arrondissement de Tournai-Mouscron.

Champ : Nouveaux arrivants actifs en zone frontalière française en provenance de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation principale.

des actifs qui ont emménagé en France en raison de prix de l'immobilier plus attractifs, tout en conservant leur emploi dans leur pays de provenance où les salaires sont plus élevés. Ces pays sont aussi ceux qui attirent le plus de travailleurs frontaliers depuis la France (respectivement 238 000 et 110 000 personnes en 2022) [Ast et al., 2024], quand l'Allemagne (52 000) et la Belgique (50 000) sont moins concernées.

Toutefois, au voisinage de l'Allemagne, 57 % des nouveaux arrivants actifs s'installent

dans la zone frontalière voisine travaillent en Allemagne, contre 25 % en France. Près de la Belgique, les nouveaux arrivants actifs sont moins souvent des travailleurs frontaliers : 37 % travaillent en Belgique, et 40 % en France. La part de chômeurs y est deux fois plus élevée qu'aux autres frontières, en lien avec des conditions de marché du travail moins favorables. Par ailleurs, 10 % des nouveaux arrivants depuis ces deux pays travaillent à l'étranger, ailleurs que dans leur pays de provenance (principalement au Luxembourg).

Les nouveaux arrivants travailleurs frontaliers s'installent plus près de la frontière que les travailleurs frontaliers déjà installés. Aux frontières allemande, luxembourgeoise et suisse, 90 % des nouveaux arrivants travailleurs frontaliers résident à moins de 10 km à vol d'oiseau de la frontière. Cette part est plus faible pour les travailleurs frontaliers déjà résidents (environ 80 % pour l'Allemagne et la Suisse et seulement 65 % pour le Luxembourg). En effet, les nouveaux arrivants peuvent faire des choix résidentiels prenant en compte la proximité à l'emploi occupé à l'étranger, une démarche en partie différente de celle des résidents de la zone qui, déjà installés, peuvent élargir leur zone de prospection professionnelle eu égard aux opportunités qui se présentent de l'autre côté de la frontière.

Moins d'ouvriers et plus de cadres parmi les nouveaux arrivants travailleurs frontaliers

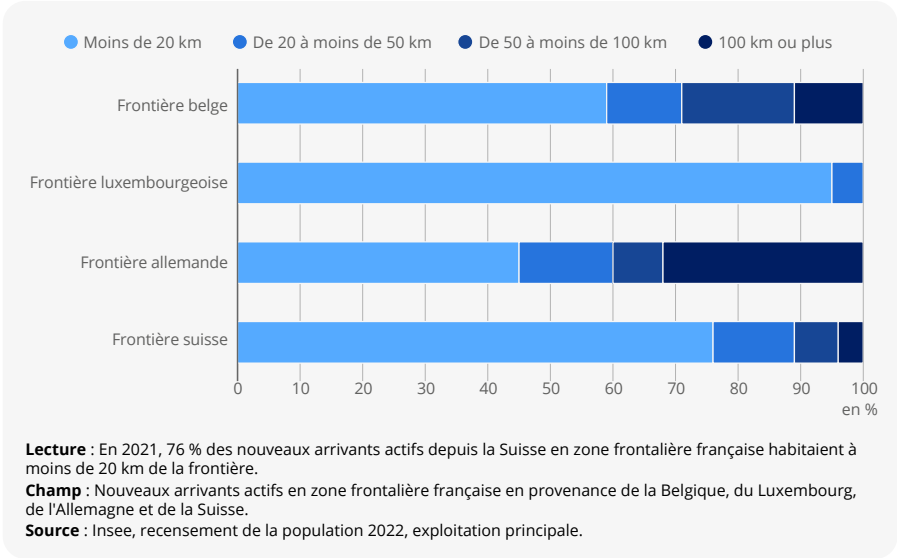
Parmi les travailleurs frontaliers, les nouveaux arrivants depuis les pays voisins n'occupent pas le même type de poste que les autres résidents en France. Ainsi, aux frontières belge et allemande, les travailleurs frontaliers déjà résidents sont souvent ouvriers (respectivement 50 % et 44 %, contre 16 % et 25 % des nouveaux arrivants), alors que les nouveaux arrivants sont plus souvent cadres (deux fois plus souvent à la frontière belge par rapport aux travailleurs frontaliers déjà résidents) ou employés ► figure 6.

À la frontière suisse également, les nouveaux arrivants sont plus souvent cadres et moins souvent ouvriers que les travailleurs frontaliers déjà installés. Cependant les disparités sont fortes selon la région dans laquelle ils s'installent, avec davantage de cadres en Auvergne-Rhône-Alpes et d'ouvriers en Bourgogne-Franche-Comté. Ces disparités se retrouvent parmi les travailleurs frontaliers déjà résidents. Les

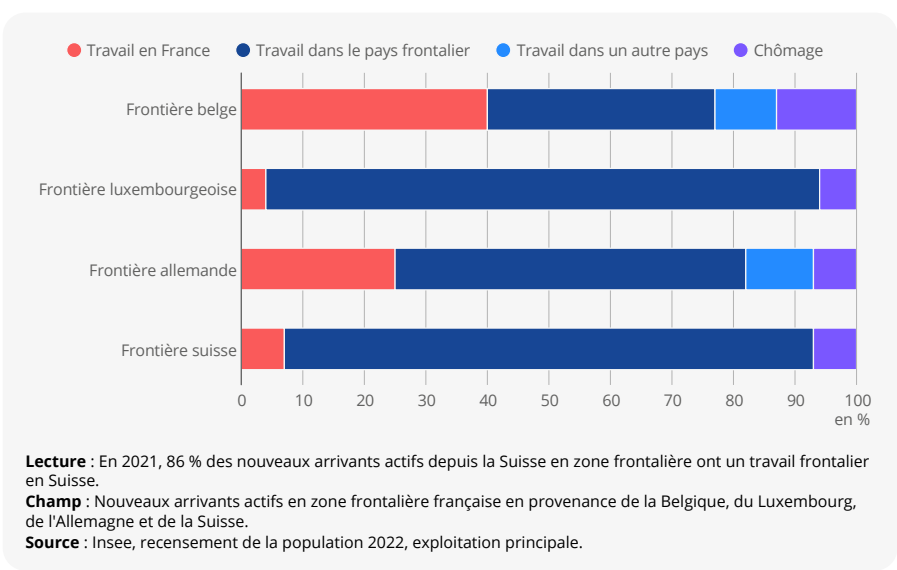
nouveaux arrivants travailleurs frontaliers s'installent très majoritairement en région Auvergne-Rhône-Alpes (73 %), alors que 60 % de l'ensemble des travailleurs frontaliers vers la Suisse résident dans cette région.

À la frontière luxembourgeoise, les nouveaux arrivants travailleurs frontaliers sont plus souvent employés et occupent moins souvent une profession intermédiaire que les travailleurs frontaliers déjà installés.

► 4. Distance à la frontière de l'ancienne commune de résidence des nouveaux arrivants actifs, par frontière



► 5. Situation d'emploi des nouveaux arrivants actifs, par frontière



► 6. Groupe socioprofessionnel des travailleurs frontaliers (nouveaux arrivants ou déjà résidents), en 2021

Groupe socioprofessionnel	Frontière belge		Frontière luxembourgeoise		Frontière allemande		Frontière suisse	
	Nouveaux arrivants	Déjà résidents	Nouveaux arrivants	Déjà résidents	Nouveaux arrivants	Déjà résidents	Nouveaux arrivants	Déjà résidents
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5	2	2	2	3	2	4	2
Cadres	18	9	14	15	26	14	28	21
Employés	28	16	35	29	22	18	22	21
Ouvriers	16	50	30	28	25	44	18	28
Professions intermédiaires	33	24	20	25	23	22	29	29
Agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : En 2021, 26 % des nouveaux arrivants travailleurs frontaliers à la frontière allemande sont cadres, contre 14 % des travailleurs frontaliers déjà résidents.
Champ : Travailleurs frontaliers en zone frontalière française en provenance de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse.
Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

La moitié des nouveaux arrivants ne sont pas de la nationalité du pays frontalier

Parmi les nouveaux arrivants actifs, la moitié déclarent une autre nationalité que celle de leur pays de provenance, avec des différences marquées selon les frontières. Toutefois, avant 2025, une seule nationalité pouvait être déclarée dans le recensement : un nouvel arrivant ayant plusieurs nationalités ne pouvait le déclarer. Seuls 21 % des nouveaux arrivants en provenance du Luxembourg se déclarent luxembourgeois ; 28 % se déclarent français et 50 % d'une autre nationalité (souvent

portugaise). En effet, les nationalités sont diverses parmi les résidents du Luxembourg, où à peine plus de la moitié de la population est de nationalité luxembourgeoise [STATEC]. Une part élevée des nouveaux arrivants est de nationalité française au voisinage de la Belgique (48 %) et de la Suisse (41 %). En revanche, à la frontière avec l'Allemagne, les nouveaux arrivants sont majoritairement de nationalité allemande.

Les jeunes ont tendance à être plus mobiles que leurs aînés [Observatoire des territoires, CGET, 2019]. Ainsi, les moins de 40 ans représentent 59 % des nouveaux arrivants actifs contre 43 % des actifs déjà résidents

dans la zone frontalière. À proximité de la Belgique, cette part parmi les nouveaux arrivants atteint même 68 %.

En six ans, une hausse des arrivées d'actifs, et notamment de travailleurs frontaliers

Le nombre de nouveaux arrivants actifs en un an depuis l'autre côté de la frontière a augmenté sur la période récente, en hausse de 17 % entre 2015 et 2021. C'est à la frontière luxembourgeoise que le nombre annuel de nouveaux arrivants a le plus augmenté (+71 %). À la frontière belge, les nouveaux arrivants s'installant au cours d'une année sont 18 % de plus qu'en 2015. Dans le même temps, la part de travailleurs frontaliers parmi les nouveaux arrivants a augmenté de 6 points. Côté allemand et côté suisse, le rythme d'arrivées de nouveaux actifs a aussi augmenté, mais moins fortement (respectivement +11 % et +8 %), et le taux de travailleurs frontaliers est en légère augmentation. Aux frontières suisse et luxembourgeoise la hausse est portée exclusivement par l'arrivée d'une part de plus en plus élevée de travailleurs frontaliers. L'augmentation des prix de l'immobilier au Luxembourg et en Suisse sur la période a pu inciter des actifs à venir s'installer en France dans les régions limitrophes tout en continuant à travailler dans leur pays de provenance [AGAPE, 2022]. ●

Quentin Manuau, Olivier Schmidt (Insee)

► Encadré – Peu de mobilité résidentielle transfrontalière depuis l'Espagne et l'Italie

À proximité de l'Espagne et de l'Italie, le nombre de nouveaux arrivants actifs provenant de l'autre côté de la frontière est nettement plus réduit qu'aux frontières du nord et de l'est. Ainsi, en 2021, 600 actifs venant d'Espagne se sont installés en zone frontalière française et 400 depuis l'Italie. À la frontière espagnole, la part des nouveaux arrivants depuis l'étranger parmi l'ensemble des nouveaux arrivants (de France comme de l'étranger) est similaire à la moyenne nationale (10 %). Les frontières montagneuses qui compliquent les déplacements, l'éloignement des grandes métropoles ainsi que la barrière de la langue limitent le travail frontalier et la mobilité résidentielle sur ces frontières. Ainsi, en 2022, peu de résidents français travaillent en Espagne (5 000) et encore moins en Italie (1 600). Monaco en revanche attire de nombreux travailleurs frontaliers (34 000), avec un léger effet sur la mobilité résidentielle transfrontalière (un nouvel arrivant depuis l'Italie sur cinq travaille à Monaco). Les flux de nouveaux arrivants actifs en un an depuis l'Espagne et l'Italie sont en légère baisse par rapport à 2015.

► Sources

Les résultats sont issus de l'exploitation principale et complémentaire du [recensement de la population](#) de 2016 et 2022. À noter que les données d'un millésime du recensement s'appuient sur cinq années d'enquête centrées sur l'année du recensement. Cette étude s'appuie majoritairement sur l'exploitation des réponses à la question portant sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année précédente. Un travail spécifique de codage a été réalisé pour déterminer la commune de résidence antérieure pour les personnes provenant des pays frontaliers de la France.

Le champ de l'étude est constitué des actifs résidant en France métropolitaine dans une des 37 zones d'emplois frontalières et qui résidaient à l'étranger un an auparavant. Le champ couvre des personnes immigrées (personnes recensées qui ont indiqué un pays de naissance étranger et qui ont déclaré soit être de nationalité étrangère, soit avoir acquis la nationalité française) et des personnes non immigrées (personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger).

L'étude se concentre en particulier sur les nouveaux arrivants actifs dans la zone frontalière depuis les pays frontaliers directement voisins. Les distances sont calculées à vol d'oiseau.

La nationalité est celle déclarée dans le questionnaire du recensement. Une seule nationalité est déclarée, mais il peut y avoir des cas de double nationalité.

La Guyane possède des frontières terrestres avec le Brésil et le Suriname, mais les flux de nouveaux arrivants en provenance de ces pays sont très faibles selon le recensement de la population et ne sont pas pris en compte dans l'étude.

► Définitions

Les **actifs** regroupent les personnes en emploi et les personnes au chômage.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

La **zone frontalière** correspond aux 37 zones d'emplois possédant une frontière terrestre en France métropolitaine avec les huit pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne et Andorre).

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Les **travailleurs frontaliers** sont les personnes qui résident en France et qui travaillent dans un pays voisin.

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Pour en savoir plus

- **AGURAM**, « [Population & migrations résidentielles : que disent les chiffres les plus récents ?](#) », Observatoire socio-économique en Moselle n° 03, février 2026.
- **Rubió J.**, « [Le marché du logement sous tension dans les territoires frontaliers](#) », Cahier n° 5 – Territoires et transitions : enjeux du logement, pp. 68-69, Observatoire des territoires, ANCT, janvier 2026.
- **Ast D., Bichler G., Manuau Q., Schmidt O.**, « [Un travailleur frontalier sur cinq parcourt plus de 50 km pour aller travailler](#) », Insee Première n° 2027, novembre 2024.
- **Frey G., Richard M., Villaume S.**, « [Dans le Grand Est, un actif entrant sur quatre arrive de l'étranger](#) », Insee Flash Grand Est n° 95, juillet 2024.
- **AGAPE**, « [Migrations depuis le Luxembourg : décryptage et premiers enjeux](#) », InfoObservatoire n° 49, octobre 2022.
- **CGET**, [Rapport 2018 : Les mobilités résidentielles en France – tendances et impacts territoriaux](#), Observatoire des territoires, ANCT, janvier 2019.
- **STATEC**, « [Recensement – nationalités](#) ».

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lengart

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
T. Pelé

Maquette :
M. Gazaix

✉ [@insee.fr](#)
✉ [@InseeFr](#)
[www.insee.fr](#)

Code Sage : IP262126
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee